

Article 30 du Règlement

Cet après-midi, j'ai soulevé une question au sujet du protocole sur les consultations canado-soviétiques qui a été signé par le premier ministre d'alors et notre premier ministre actuel (M. Trudeau), le 19 mai 1971, à Moscou. On peut noter que cette entente prévoyait diverses choses que le gouvernement actuel peut, selon moi, demander à l'Union soviétique de respecter. Ainsi, il convient sûrement de faire remarquer ce soir que, dans cette entente, le premier ministre du Canada et les dirigeants soviétiques acceptaient de se consulter sur des questions internationales et notamment sur des situations entraînant des tensions dans diverses régions du monde. L'article 2 du protocole précisait:

Dans le cas d'une situation qui, selon les deux gouvernements, met en danger le maintien de la paix ou constitue une violation de la paix, les deux gouvernements se mettront en rapport sans délai afin de déterminer les mesures qui peuvent être prises pour y remédier.

Ce sont là des citations tirées du protocole signé par notre premier ministre et le président du Conseil des ministres de l'Union des républiques socialistes soviétiques, en 1971.

Nous devons certainement étudier la réaction du gouvernement à la réponse du représentant soviétique lorsque nous lui avons demandé d'accepter une note au sujet du dédommagement possible des survivants des victimes canadiennes de la tragédie. Permettez-moi de reprendre les termes d'un article du *Toronto Star* pour décrire ce qu'a été la réponse soviétique:

Le plus haut diplomate soviétique au Canada a déclenché un incident diplomatique, hier, lorsqu'il a refusé obstinément d'accepter une note officielle du gouvernement canadien exigeant une compensation pour les dix victimes canadiennes du massacre des passagers de l'avion coréen.

Il ajoute:

Il a refusé catégoriquement de recevoir en main propre cette note que voulait lui remettre le principal conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, M. Léonard Legault, et il lui a demandé de l'envoyer par la poste à l'ambassade soviétique.

Il a par la suite ajouté: «Cette note porte la mauvaise adresse, selon moi; vous devriez l'envoyer au gouvernement américain.»

Par la suite, le diplomate expérimenté qui dirige la mission soviétique au Canada jusqu'à ce que le nouvel ambassadeur soit nommé est rentré comme un ouragan dans l'ambassade qui ressemble fort à une forteresse. N'y a-t-il pas là un contraste important avec le ton du protocole signé en 1971, protocole prévoyant des consultations immédiates entre l'Union soviétique et le Canada dans le cas d'une situation comme celle dont nous discutons ce soir? Rappelons-nous ce que le premier ministre d'alors, qui dirige encore les destinées du pays, déclarait à ce moment-là au sujet de ce qu'il avait fait à Moscou.

● (2050)

Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu à Moscou, au moment de la signature de cet accord, le premier ministre, en parlant de la nécessité pour le Canada de diversifier ses relations à cause de la présence envahissante des États-Unis, a dit ceci:

... cela se traduit par un sentiment de plus en plus répandu parmi les Canadiens du danger qui menace notre identité nationale sur les plans culturel, économique, voire militaire.

Plus tard au cours de cette conférence de presse, le premier ministre de l'époque, qui est toujours premier ministre, a déclaré ce qui suit:

... si les dirigeants soviétiques trouvent le temps de discuter avec nous des questions politiques et des événements qui pourraient menacer la paix dans le monde, nous en sommes fort contents... J'estime donc que si des tensions surgissent dans certains domaines, les parties concernées prendront les mesures qu'il faut pour les atténuer.

Et il a terminé sur ces mots:

Je crois que nous avons cherché avant tout à créer un climat de confiance.

Compte tenu de ce qui a transpiré, j'ai demandé au premier ministre tout à l'heure, ce qui, à son avis, s'était passé aux termes de ce protocole d'entente, s'il y avait eu effectivement violation des dispositions de l'accord? J'ai été étonné de sa réponse et j'engage tous les députés à lire le *hansard* demain pour prendre connaissance de ce que le premier ministre a déclaré. Il a dit que le gouvernement avait posé des gestes. Il a dit notamment que le député n'ignorait pas que le premier ministre suppléant à ce moment-là, le ministre d'État chargé des relations extérieures, avait commencé au nom du gouvernement du Canada par demander au chargé d'affaires d'engager des consultations et d'expliquer les circonstances de ce tragique événement. Il a ajouté que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait pris d'autres dispositions dans cette même veine vis-à-vis des autorités soviétiques ici même au Canada et à Moscou, puisqu'il avait demandé que des consultations aient lieu, demandé des explications, demandé réparation et pris certaines mesures en notre nom propre.

Je crois que les Canadiens exigent plus que des gestes. Ils exigent autre chose que des belles paroles. Pour l'instant, je crois que le premier ministre a utilisé le mot «gestures» sans le vouloir, mais ce mot arrivait fort à propos lorsqu'il a répondu aux questions à la Chambre aujourd'hui.

L'élément essentiel de ce débat est sans doute la compassion et la sympathie que nous éprouvons à l'endroit de ceux qui ont perdu des membres de leur famille, et dans le cas du Canada, il s'agit de dix de ses citoyens. Au fil du débat, au lieu de citer des chiffres et de parler vaguement des victimes, il convient de nommer ces dix concitoyens qui ont été abattus de sang-froid en cours de route. Il y avait Marilou Covey, de Toronto (Ontario); le frère Jean-Paul Grégoire, de Laval (Québec); Mary Jane Hendrie, de Sault-Sainte-Marie (Ontario); François-Robert de Massy, de Hampstead (Québec); Georgis Panagopoulos, de Toronto (Ontario); François Robert, de Longueuil (Québec); Larry Patrick Sayers, de Stoney Creek (Ontario); M^{me} Chun Lan Yeh, de Toronto (Ontario); Mao San Lim, de Toronto (Ontario) et M^{me} Chi Man Leung, de Hamilton (Ontario).

En rendant hommage à ces personnes, il serait bon de citer un bref passage de ce qu'écrivait Mary Jane Hendrie, l'une des victimes, à un ami peu de temps avant son tragique «Vol dans l'obscurité», ainsi que l'a appelé le magazine *Maclean's*. Elle disait ceci:

Remerciez le ciel des bienfaits que vous avez reçus et surmontez vos épreuves. C'est là le sens de la vie. La vie devient tragique lorsqu'on se laisse abattre par les épreuves... Mais je crois que c'est justement de résister à cette accablante tentation qui fait la beauté de la vie humaine...

Voilà les mots qu'écrivait l'une des victimes de ce tragique événement. Dans la suite du débat, je demande aux députés de se souvenir non seulement des noms des dix victimes, mais encore des paroles de Mary Jane que je viens de citer.